



Taxation d'office de ma licence suite a un retard sur ma declarat

Par **melinette**, le 27/11/2009 à 14:33

Bonjour,

je viens actuellement d'etre assignè par les impots suite a mon retard sur ma declaration 2008. je suis propriétaire d'un bar tabac et ete malade pendant 6mois courant 2009 donc me suis tres peu occupée des paperrasses,voila que les impots veulent me retirer ma licence 4 pour pouvoir payer ce que je leur dois en gros 5000euros.J'ai donc pris un avocat qui a intente un echeancier mais les impots ne veulent pas la somme que je peux leur donner,cependant un ami huissier m'a dit que dans les lois les impots sont obligès de nous accorde un echeancier de 24mois?de plus je suis actuellement en train de vendre ma maison et je vais signer le compromis de vente dans 15jours donc je ne vois pas pourquoi il me traine comme ca puisque dès ma vente faite chez le notaire les 5000euros iront directment chez eux ...pouvez me dire les diffèrentes requetes que je pourrais faire car de plus mon avocate etant malade je n'ai plus personne à qui m'adresser et ca urg
cordialement

Par **Adonis**, le 27/11/2009 à 19:17

Bonjour,

Quel est l'intitulé du document que vous avez reçu ??

Il existe des moyens de stopper pendant un certain temps l'action de l'administration. Il

faudrait savoir exactement à quel stade vous en êtes .

Bien cordialement.

Adonis

Par **melinette**, le **27/11/2009** à **20:03**

j'ai reçu l'avis de taxation d'office le 2 novembre porté par un huissier à mon établissement.
cordialement

Par **Adonis**, le **27/11/2009** à **23:02**

Bonsoir,

A priori, il y aurait lieu de faire une réclamation contentieuse avec demande de sursis de paiement.

Bien cordialement

Adonis

Par **melinette**, le **28/11/2009** à **13:35**

c'est ce que mon avocate a fait mais cela a été refusé.....! et celle-ci étant malade depuis 10 jours mon dossier est donc en suspens mais j'ai toujours les impôts derrière moi...on m'a conseillée aussi d'écrire au principal des recettes?
cordialement

Par **Adonis**, le **28/11/2009** à **16:39**

Bonjour,

C'est votre réclamation ou le sursis de paiement qui a été refusé ?
Si c'est seulement la réclamation, ce n'est pas grave. Vous avez 2 mois pour saisir le tribunal administratif (ça vous laisse le temps de vendre votre résidence).

Jusqu'à 4500 € d'impôt réclamés (HORS PENALITES) le sursis est automatiquement accordé, au-dessus il faut constituer des garanties (une caution bancaire par exemple). Pour env. 5000 € ça paraît jouable.

Tenez-nous au courant;

Bien cordialement

Adonis

Par **melinette**, le **28/11/2009** à **17:34**

c'est le montant de l'echeancier qui n'a pas convenu....500euros par mois.
comment je dois proceder pour un recours au tribunal administratif?
merci beaucoup!
cordialement

Par **Adonis**, le **28/11/2009** à **18:53**

Bonjour,

J'ai l'impression que vous n'avez pas demandé de sursis mais seulement une mesure d'étalement auprès du Trésor. Ce n'est pas du tout la même chose.
Le sursis est une mesure efficace. pas l'étalement.

A ce stade, il faudrait examiner les courriers que vous avez envoyé au centre des impôts et ceux que vous avez reçu. Si vous pouvez les scanner, je vous donnerais une adresse mail en message privé.

Bien cordialement

Adonis

Par **melinette**, le **28/11/2009** à **19:02**

je n'ai pas demande de sursis non j'ai demandé seulement un echeancier...je vous donne mon adresse email me-linette@hotmail.fr pour que l'on puisse s'entretenir en privé.merci*
cordialement